

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
614-2-1

1982

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1993-10

Amendement 1

**Spécifications pour les conduits
pour installations électriques**

Partie 2:

Spécifications particulières pour les conduits
Section un – Conduits métalliques

Amendment 1

**Specification for conduits for electrical
installations**

Part 2:

Particular specifications for conduits
Section One – Metal conduits

© CEI 1993 Droits de reproduction réservés — Copyright – all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

C

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 23A: Conduits de protection des conducteurs, du comité d'études n° 23 de la CEI: Petit appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
23A(BC)76	23A(BC)84

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 4

4 Généralités sur les essais

Ajouter ce qui suit à la fin de cet article:

4.5.2 n'est pas applicable.

Page 4

5 Classification

Remplacer le texte par le suivant:

L'article de la première partie est applicable avec l'exception suivante:

5.5 n'est pas applicable.

Page 8

12 Caractéristiques électriques

Ajouter ce qui suit après la première ligne:

12.1.2 *Addition:*

La vérification est effectuée par l'essai spécifié en 12.1.101.